



		+ 1 284
		+ 2 800
2315	ECOIE	+ 6 806
2313	Local stade (Algéco)	+ 3 000
2315	Cour garderie	+ 14 907
2315	Aménagement paysager route de Botcabeur	- 30 000
2315	Ecole (mise en place du jeu)	+ 545
2315	Columbarium	- 4 000
2315	Calvaire Saint Conval	- 1 513
2315	Fontaine Saint Conval	+ 1 513

~ ~ ~ ~ ~

**SORTIE DE L'ACTIF DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal,  
Vu l'avis de la Commission des Finances,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Donne son accord pour sortir de l'actif de la commune le matériel informatique suivant :

Date	N° d'inventaire	Service	Matériel
06/04/1995	515	Mairie	Micro ordinateur
19/12/1996	96/09	Mairie	Ordinateur Siemens
19/12/1996	96/10	Mairie	Imprimante Laser OKI
26/10/2000	00/01	Mairie	Imprimante Brother
29/02/2000	00/17	Mairie	Imprimante HP950
14/05/2003	03/03	Mairie	Imprimante Canon

~ ~ ~ ~ ~

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Mme le Maire rend compte au conseil municipal des avis émis par la commission technique paritaire sur la suppression de postes et par la commission administrative paritaire du Centre de Gestion, sur la proposition de reclassement en trois tranches qu'elle a formulée en faveur de Mme Journoux (grade actuel : agent spécialisé des écoles maternelles de 2<sup>ème</sup> classe ; grade proposé : agent spécialisé des écoles maternelles de 1<sup>ère</sup> classe) et de Mme Galéron (grade actuel : agent spécialisé des écoles maternelles de 2<sup>ème</sup> classe ; grade proposé : agent spécialisé des écoles maternelles de 1<sup>ère</sup> classe)

Le conseil municipal,  
Vu l'avis de la Commission des Finances,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Décide de créer, à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2008 deux emplois agents spécialisés des écoles maternelles de 1<sup>ère</sup> classe en remplacement de deux emplois d'agent spécialisé des écoles maternelles de 2<sup>ème</sup> classe.

~ ~ ~ ~ ~

## VOLES DE LA BIBLIOTHEQUE : REMBOURSEMENT

est gérée par une équipe de bénévoles.

Ceux-ci sont amenés à effectuer des déplacements dans la cadre de leur formation.

Le Conseil Municipal

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le remboursement par la commune de leurs frais de déplacements, y compris ceux effectués avec leur véhicule personnel ainsi que les frais de restauration si nécessaire, selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux.

Le Conseil Municipal donne délégation à Madame le Maire pour dresser et tenir à jour la liste de ces bénévoles.

~ ~ ~ ~ ~

### FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CCAS

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité fixe comme suit la composition du CCAS

- Le Maire
- 6 Membres élus par le Conseil municipal
- 6 membres désignés par les associations concernées.

~ ~ ~ ~ ~

### RAPPORT ACTIVITE 2007 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Mme Le maire et M Yves Cyrille, délégués à la CCPLD présentent au Conseil Municipal le rapport d'activité de la communauté de communes 2007 : les compétences, les données budgétaires, les faits marquants.

**Le Maire,**

**Les membres du Conseil municipal**